

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

- 1.** Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre IV, intitulé CONSTRUCTION NEUVE ET RECYCLAGE À DES FINS RÉSIDENTIELLES, du *Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec*, R.R.V.Q. chapitre 10.
- 2.** Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre V, intitulé RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE – VOLET SANTÉ, SÉCURITÉ ET STABILISATION, du *Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec*, R.R.V.Q. chapitre 10.
- 3.** Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre VI, intitulé RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE – VOLET REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS ET STABILISATION, du *Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec*, R.R.V.Q. chapitre 10.
- 4.** Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre VI.1, intitulé LES MAISONS LÉZARDÉES, du *Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec*, R.R.V.Q. chapitre 10.

ESTIMATION DU COÛT

- 5.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 2 s'élève à la somme de 5 500 000 \$.

TOTAL : 5 500 000 \$

Annexe préparée le 4 mars 2022 par :

Sylvie Anne Garceau, Conseillère en gestion financière
Service de la planification de l'aménagement
et de l'environnement